



Prime conventionnelle de licenciement

Par **olivier34110_old**, le **20/08/2007 à 13:41**

bonjour, rnje travaillais pour une banque, j'étais en congés sans solde deux années et lors de mon retour on m'a proposé de me licencier pour cause réelle et sérieuse ce qui ne me dérangais pas compte tenue du caractère inintéressant de ce métier. Dans les conventions collectives, il est écrit que pour tout licenciement une prime d'un demi mois par semestre travaillé est allouée. Lors de la concrétisation du licenciement, nous avons fait une transaction garantissant aux deux parties un pacte de "non-agression" correspondant à 1mois de salaire brut. Sur la transaction mon employeur reprend les dates de travail ds la boîte (ce qui correspond a 4,5 années). Un semaine plus tard je reçois ma fiche de paye et je recompte de plus pret, je m'aperçois qu'il m'ont donné une prime conventionnelle de licenciement correspondant à 3,5 mois. rnDois je les attaquer deavnt les tribunaux car ils m ont laissé ? qu est ce que je peux esperer si j attaque? rnmerci d'avancernmeilleurs sentimentsrnOlivier BOUDET